



Arrêté 2022-04

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022 SUPPRESSION DE LA REGIE OFFICE DE TOURISME

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** la délibération 2013-68 instituant une régie de recettes pour l'Office de Tourisme de Freissinières,
- **Vu** l'arrêté portant création de la régie des recettes pour l'Office de Tourisme de Freissinières.
- **Vu** l'arrêt total des recettes pour l'Office de Tourisme de Freissinières.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes pour l'Office de Tourisme de Freissinières est supprimée.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Freissinières, le 18 février 2022

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS